

concert une nouvelle proposition. Le ministre a-t-il reçu de récentes observations sur ce point?

L'hon. M. MacLean: Aucune, jusqu'ici. On n'a reçu aucun avis, aucune proposition, récemment. Le député de New-Westminster a aussi parlé de la flotte japonaise en haute mer qui pêche du saumon originaire des eaux canadiennes ou des eaux sises de ce côté-ci du Pacifique. Il voulait que j'en parle. Dernièrement, surtout au cours des deux dernières années, on a fait beaucoup de recherches très nécessaires à cet égard. On a eu recours à l'étiquetage des saumons et à d'autres moyens scientifiques, comme l'étude des parasites, ainsi qu'à d'autres méthodes compliquées permettant de déterminer le lieu d'origine des saumons qui se trouvent dans le milieu du Pacifique. On n'a trouvé aucune preuve attestant que le saumon canadien dépasse la ligne en deçà de laquelle les Japonais n'ont jamais pêché. Cette ligne est celle du 175° degré de longitude ouest. On n'a pas encore constaté que le poisson d'origine canadienne fréquente les eaux situées à l'ouest de cette ligne. Toutefois, on a la preuve qu'un certain nombre de poissons,—il est impossible d'en estimer le nombre avec exactitude,—qui viennent des eaux de l'Alaska peuvent dépasser cette ligne pendant de courtes périodes au moins; mais, à tout prendre, le principe de l'abstention, que les Japonais ont accepté aux termes du traité concernant les pêcheries du Pacifique Nord, est très avantageux pour l'industrie qui exerce son activité de ce côté-ci du Pacifique. En effet, si l'on abandonnait ce principe de l'abstention, les Japonais, comme les citoyens de tout autre pays, auraient le droit de pêcher partout au delà de nos eaux territoriales. Je pense avoir répondu à la plupart des questions soulevées par les députés.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre voudrait-il dire un mot des plans élaborés au sujet de l'usine d'essai de Valleyfield pour la saison prochaine et nous dire aussi ce qu'il en espère?

L'hon. M. MacLean: Je préférerais le faire quand nous étudierons le poste dont relève la question.

M. Stick: Puis-je poser au ministre une question qui se rattache à la déclaration qu'il vient de faire, monsieur le président? Le ministre a dit que certains d'entre nous craignent que des recommandations aient été faites à son gouvernement par la Commission du tarif des États-Unis dans le sens d'une augmentation des droits de douane qui frappent notre poisson, et que rien ne justifie ces craintes. Il a affirmé aussi que de constantes négociations ont lieu sur le plan ministériel

entre le Canada et les États-Unis à cet égard. Le ministre sait évidemment que la Commission du tarif des États-Unis a tenté à plusieurs reprises de faire relever ces droits de douane. Le ministre peut-il assurer au comité que cette commission ne formulera aucune recommandation en vue d'augmenter les droits de douane frappant le poisson en provenance du Canada?

L'hon. M. MacLean: Monsieur le président, j'ai dit que, d'après moi, les craintes des députés à cet égard n'étaient pas fondées. C'est du moins ce que nous espérons. Je ne puis, évidemment parler au nom du gouvernement américain, et personne dans notre pays ne peut garantir ce que fera ou ne fera pas le gouvernement américain. Or le problème revient périodiquement sur le tapis et depuis des années. Nous espérons que, si nous exposons avec circonspection le point de vue canadien aux États-Unis, ceux-ci n'agiront pas inconsidérément de façon à nuire gravement à cet important domaine de l'industrie canadienne. Mais, je le répète, il m'est impossible de parler au nom du gouvernement des États-Unis.

M. Stick: Si nous en jugeons par votre réponse, monsieur le ministre, c'est dire que vous ne pouvez nous rassurer définitivement à ce propos. Vous espérez seulement qu'il n'y aura pas d'augmentations.

M. Carter: Monsieur le président, j'ai aussi une question à poser à propos de la déclaration du ministre; avec la permission de l'honorable député de Gloucester, à qui vous avez déjà donné la parole, je poserai ma question maintenant. Sur quoi le ministre fonde-t-il ses espoirs?

L'hon. M. MacLean: Monsieur le président, je fonde mes espoirs sur ce qu'il y a un constant échange de vues entre les États-Unis et le Canada à propos de toutes ces questions. Il est vrai, évidemment, que les États-Unis agissent suivant un principe tout à fait différent de celui du Canada, et il est reconnu que des intérêts puissants manœuvrent dans la coulisse aux États-Unis en vue de créer une situation très défavorable à l'industrie canadienne, et cela depuis des années. Du point de vue américain, ces tentatives n'ont guère réussi jusqu'à présent, et il y a quelque raison de croire que la situation ne s'est pas aggravée en ce qui nous concerne. Mais comme je l'ai déjà dit, il m'est évidemment impossible de parler au nom du gouvernement des États-Unis; c'est là une responsabilité qui ne m'appartient pas mais qui appartient plutôt au ministre du Commerce. Il y a eu et il y aura encore une étroite collaboration et des échanges de vues entre les deux gouvernements à propos de ces questions et de